

ASSOCIATION SPORTIVE : AS

2020-2021

COLLEGE FRANCOISE DOLTO – PACE

A remplir
par le prof

20 €
0

Choix activité :

Cochez ci contre le ou les activités choisies par votre enfant. Numérotez devant l'activité l'ordre de préférence entre le choix 1 et 2 si besoin.

Lundi

- Foot
- Gym féminine
Entraînement

Mardi

- Badminton
- Athlétisme
- Gym féminine
Loisirs
- Foot Féminin
Encadré par éducateur COP
foot

Jeudi

- Gym féminine
Loisirs
- Tennis de table
- Sports Collectifs
Hand et/ou volley
et/ou basket

Vendredi

- Badminton
- Gym féminine
loisirs
- Danse

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e) père, mère , tuteur , représentant légal (1)
autorise (2)..... en classe.....né(e) le

à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège Françoise Dolto et à en accepter le fonctionnement et le règlement.

-autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité . (3)

-autorise les enseignants à prendre votre enfant en photo pendant les activités .Celles-ci pouvant être utilisées pour faire des affichages ou expositions au sein du collège (3)

(1) rayer les mentions inutiles , (2) indiquer nom et prénom, (3) rayer en cas de refus

Tel domicile : Fait à

Tel portable : le

Signature Parents :

Pour finaliser l'inscription vous devez joindre à ce document une cotisation de 20 euros.

Chèque libellé à l'ordre de : « AS collège F. DOLTO »

et indiquez au dos du chèque le nom, prénom et la classe de votre enfant.

Infos COVID 19 : Les mesures sanitaires du collège s'appliqueront aussi à l'AS

Fonctionnement :

AS : L'Association Sportive est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

- La pratique se déroule sur le temps du midi entre 12h50 et 13h50. et est encadrée par les enseignants EPS du collège.(sauf atelier foot féminin encadré par des éducateurs du COP foot)

- Les cours inscrits à l'emploi du temps sont prioritaires.

- Chaque élève peut s'inscrire à 1 ou 2 activités suivant ses disponibilités et ses envies.(1 seul créneau gym par élève)

- Une cotisation unique de 20 euros est nécessaire, elle permet d'avoir une licence sportive, une assurance et le tee-shirt de l'AS.

- En plus des entraînements il peut y avoir quelques compétitions ainsi que des journées découvertes le mercredi après midi.

Règlement :

- Toute inscription entraîne une présence régulière à l'activité.

- Le téléphone portable n'est pas autorisé (voir règlement intérieur du collège.)

- Un comportement inadapté peut entraîner l'exclusion de l'AS sans remboursement.

Signature Elève :

01/09/2020